

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MAXTALI ENTERPRISES INC.		Date d'inspection Le 25 septembre 2026	
Nom de l'établissement Garderie Dragon Day Care		Numéro de permis 2014748	
Adresse 105 rue Notre Dame Atholville NB E3N 4T1		Numéro de téléphone (506) 759-4488	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement en avant-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Affiché dans un endroit bien en vue sont les documents suivants: le permis et le rapport d'inspection, la routine quotidienne, les procédures d'évacuation, le nom de l'exploitant, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur, les allergies et un avis pour informer les parents de l'existence d'une maladie transmissible.
- Tous les dossiers et documents administratifs exigés sont maintenus sur les lieux de l'établissement.
- Les exercices d'évacuation en cas d'incendie sont menés mensuellement ainsi que la vérification des détecteurs et avertisseur de fumée.
- Un registre d'incidents mineurs est tenu. Le parent est avisé des incidents et signe le registre.
- Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieur sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfant inscrit et adapté à leurs âges. Ils sont rangés sur des étagères basses, ouvertes, facile d'accès, propre et en bon état.
- L'aire de jeu intérieur est entretenue de manière à assurer la sécurité des enfants.
- Observations: Les enfants sont rentrés de dehors, ont mangé leur dîner, et l'accueil du parent a été observé.
- Discussions avec l'exploitante concernant la politique 902. Le temps d'écran doit être offert dans un but précis et constituer un moment de partage.

original signé par
Mona Martin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 25 septembre 2026

Date

original signé par
Patrick Soucy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"